



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2017-001

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2017

Sommaire

74_DSDEN_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2017-01-03-001 - Arrêté N°DSDEN/SG/AA/2017-0001 relatif à la composition de la Commission Départementale de Réforme (2 pages)

Page 3

74_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2017-01-03-001

Arrêté N°DSDEN/SG/AA/2017-0001
relatif à la composition de la Commission Départementale
de Réforme

Annecy, le 3 janvier 2017

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ N° DSDEN/SG/AA/2017-0001
relatif à la composition de la Commission Départementale de Réforme

VU le décret n°60-1089 du 6 octobre 1960

VU le décret n°84-1051 du 30 novembre 1964

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986

VU le décret du 13 août 1968 modifié par le décret n°2001-99 du 31 janvier 2001

ARRETE

Article 1 : La Commission Départementale de réforme est constituée comme suit :
Le Président ou son représentant : M. Jean François ROSSET

Deux praticiens de médecine générale (membre du comité médical) :
Choisis parmi les Docteurs LATOUR Pierre, LORIUS Jacques, DEGOUL Gérald, AVALLE Philippe,
LAINE Sylvain, MERCIER-GUYON Charles et QUATRESOLS Eric

Dans les cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste compétent.

Deux représentants de l'Administration :

Mme LENTOS Céline Chef de la division du 1^{er} degré pôle ressources humaines à la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie
Suppléante : Mme GUILLOT Sophie Gestionnaire à la Division du 1^{er} degré pôle ressources humaines à la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie
Mme PARIS Louise Représentante du Trésorier Payeur Général

Deux représentants du Personnel :

Mme DELARUE Marie, représentante des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SNUIPP
Suppléante : Mme BOUNEMOURA Zahia, représentante des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SNUIPP
M. BOUCHETIBAT Bilel, représentant des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SGEN
Suppléante : Mme HERETICK Catherine, représentante des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat UNSA

Deux représentants du Personnel du privé :

Mme PHILIPONA Elisabeth, représentante des enseignants du 1er degré privé – syndicat CFDT FEP
Suppléante : Mme MEUNIER Sarah, représentante des enseignants du 1er degré privé – syndicat CFDT FEP

M. LIZERE Marc, représentant des enseignants du 1er degré privé – syndicat SPELC
Suppléante : MME MOGE Françoise, représentante des enseignants du 1er degré privé – représentant des enseignants du 1er degré privé – syndicat SPELC

Article 2 : Mme La Secrétaire générale de la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie



Christian BOVIER